



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

M 3187

Signataires : Dilara Bayrak, Pierre Eckert, Emilie Fernandez, Sophie Bobillier, Céline Bartolomucci, Laura Mach, Yves de Matteis, Ayari Félix Beltrametti, Alexandre Grünig, Masha Alimi, Julien Nicolet-dit-Félix, Léo Peterschmitt

Date de dépôt : 5 janvier 2026

Proposition de motion

pour la sauvegarde du Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les compétences en informatique, en systèmes d'information et en sciences des services constituent aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour les administrations publiques comme pour le tissu économique genevois ;
- que la demande du marché du travail en spécialistes de l'informatique dépasse actuellement l'offre de formation disponible, tant au niveau cantonal que national ;
- que le Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève, fondé en 1973, est un centre pionnier en Suisse et reconnu pour la qualité et le caractère interdisciplinaire de ses formations ;
- que le rectorat de l'Université de Genève a tout récemment annoncé la dissolution du CUI et la suspension des nouvelles inscriptions dès la rentrée académique 2026-2027 ;
- que la diminution progressive des moyens d'enseignement alloués au CUI a contribué à fragiliser son fonctionnement et à dégrader progressivement les conditions d'enseignement ;
- que la fermeture de l'accès à une formation universitaire publique, interdisciplinaire et répondant à des besoins avérés du marché du travail

de notre canton fait partie des questions dont notre parlement doit se saisir dans le cadre de l'exercice des responsabilités politiques qui nous incombent,

invite le Conseil d'Etat

- à engager sans délai un dialogue avec le rectorat de l'Université de Genève afin de clarifier les motivations, les conséquences et les alternatives à la dissolution du CUI ;
- à examiner les possibilités de maintien, de revalorisation ou de refonte du CUI en tant que structure interdisciplinaire autonome ou intégrée, garantissant la continuité de l'offre de formation au sein de l'Université de Genève ;
- à évaluer les besoins financiers nécessaires au maintien d'une formation universitaire interdisciplinaire en informatique de qualité et à proposer, le cas échéant, des solutions de financement adaptées et pérennes ;
- à veiller à ce que les étudiantes et étudiants actuels et futurs disposent d'une offre de formation publique accessible et répondant aux besoins du marché du travail cantonal, respectivement national ;
- à maintenir les inscriptions pour la rentrée 2026, à tout le moins à l'aide d'un plan d'études transitoire ;
- à s'assurer que le diplôme du CUI préserve sa valeur si la fermeture de ce dernier devait se confirmer.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis d'une dizaine d'années, la Confédération s'emploie à définir le cadre de la transition numérique et de la gouvernance des données¹. Dans ce cadre, le Conseil fédéral vient de présenter sa stratégie numérique, laquelle porte une attention toute particulière à la souveraineté numérique². Genève s'est également distinguée sur les questions liées au numérique : en juin 2023, la population genevoise a accepté le principe du droit à l'intégrité numérique et l'a introduit dans sa constitution par plus de 94% des voix. Cette impulsion a été suivie par la création du nouveau département des institutions et du numérique (DIN)³.

De manière générale, il est manifeste que les compétences en informatique, en systèmes d'information et en sciences des services sont aujourd'hui devenues indispensables. Par voie de conséquence, de nombreuses formations pour étudiantes et étudiants ont vu le jour afin de répondre aux besoins toujours croissants des administrations publiques et des entreprises. Il sied de relever que le tissu économique genevois est composé à plus de 93% du secteur tertiaire, secteur qui emploie de nombreux jeunes informaticiens pour leurs compétences techniques⁴. Ainsi, une formation de spécialistes disposant de compétences interdisciplinaires constitue un enjeu stratégique majeur pour notre canton, et ce d'autant plus que la formation de cette main-d'œuvre qualifiée dans les domaines liés à l'informatique ne parvient toujours pas à répondre à la demande du marché.

C'est dans le contexte précité que le Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève, pionnier en Suisse, a en 1973 déjà décerné les premiers diplômes en informatique scientifique⁵. Le CUI assure également une formation précisément reconnue pour son caractère interdisciplinaire dans le domaine des systèmes d'information. Ces spécificités font la force de ce cursus, qui forme des profils hybrides particulièrement recherchés sur le marché de l'emploi, et non exclusivement des ingénieurs, des managers, des informaticiens, etc.

¹ <https://www.esa.admin.ch/fr/newnsb/d6evGloTYTmY4VMGk0-v0>

² <https://digital.swiss/fr/>

³ <https://www.ge.ch/dossier/geneve-numerique>

⁴ <https://www.geneve.ch/public/entreprises/portrait-economique-ville-geneve/secteurs-economiques>

⁵ <https://archives.unige.ch/authorities/view/379>

A la surprise des Genevoises et Genevois, le rectorat de l'Université de Genève a annoncé le 18 décembre 2025 – à la veille des fêtes de fin d'année – la dissolution du CUI et la suspension des nouvelles inscriptions dès la rentrée académique 2026-2027. Cette décision intervient alors même que les effectifs étudiants du CUI ont connu une croissance de 222% en dix ans, faisant de cette formation l'une des plus dynamiques de l'Université de Genève⁶.

Rien que sur l'année académique 2025-2026, le CUI se maintient parmi les cursus ayant le taux de croissance le plus fort de l'Université de Genève⁷. Cette dissolution intervient donc non seulement à un moment où la Cité n'a pas pleinement pris conscience de ce que signifiait une telle fermeture, mais également dans un contexte où les besoins en compétences numériques ne cessent d'augmenter face aux défis posés par la transformation numérique et le développement rapide de l'intelligence artificielle. Ces questions ont d'ailleurs plusieurs fois occupé notre Grand Conseil.

Même si le rectorat affirme que les étudiantes et les étudiants actuellement en formation pourront terminer leur cursus et que les activités du CUI seront partiellement repositionnées au sein d'autres facultés, de nombreuses incertitudes demeurent quant à l'avenir de cette formation⁸. La décision de suspendre les inscriptions constitue un signal particulièrement préoccupant, car elle ferme l'accès à une filière en pleine expansion et qui répond non seulement au besoin du marché genevois mais plus généralement à celui du marché suisse.

Certains collaborateurs du CUI ont également souligné que cette décision risquait d'affaiblir durablement l'offre d'enseignement interdisciplinaire en informatique à Genève. En effet, le CUI offre la seule formation universitaire en systèmes d'information de la région lémanique : ni l'UNIL ni l'EPFL ne proposent des cursus similaires. Ainsi, pour trouver le programme s'approchant au plus près de celui proposé par le CUI, les futurs étudiantes et étudiants devront se tourner vers des institutions qui ne répondent pas ou que partiellement à leurs besoins. Celles-ci sont proposées par la HES-SO ou par des universités hors du canton comme les EPF⁹, critère qui pourrait

⁶ <https://www.letemps.ch/cyber/exclusif-le-rectorat-de-l-universite-de-geneve-dissout-son-centre-dedie-a-l-informatique-et-suspend-les-inscriptions>

⁷ https://www.unige.ch/stat/application/files/9917/6431/8155/StatUNIGE_Etudiant-es_2025.pdf

⁸ <https://www.letemps.ch/cyber/exclusif-le-rectorat-de-l-universite-de-geneve-dissout-son-centre-dedie-a-l-informatique-et-suspend-les-inscriptions>

⁹ <https://www.orientation.ch/dyn/show/4002>

manifestement dissuader les élèves intéressés de concrétiser leur inscription dans ces institutions.

L'on remarque aussi que le CUI a vu ses moyens d'enseignement diminuer de manière significative au cours de ces dix dernières années, alors même que – comme indiqué ci-dessus – le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter¹⁰. Cette situation a conduit à des tensions croissantes, mettant en péril la qualité de l'enseignement, et a servi de justification à une réorganisation qui apparaît aujourd'hui comme une réponse hautement inadaptée à un problème structurel et budgétaire¹¹. Il s'avérerait que la faculté d'économie et de management (GSEM) ne souhaite plus soutenir les coûts d'exploitation d'une partie de l'enseignement du centre, la condamnant ainsi *de facto*. Une première intervention entre les parties prenantes avait été entamée en juin 2024 avec une pétition des étudiantes et étudiants¹², suivi d'un dialogue avec le rectorat de l'UNIGE pour trouver une solution pérenne¹³. Cet échange se serait soldé par le maintien du *statu quo* par la reconduction temporaire des financements du CUI. Cela étant, l'incertitude quant à l'avenir du centre était pleine et entière jusqu'à la date fatidique du 18 décembre 2025, marquant l'annonce de la fermeture du CUI par le rectorat.

La fin des inscriptions au CUI dépendant d'une université publique et devant répondre tant aux besoins de la société qu'à ceux du marché du travail pose également une réelle question de responsabilité politique. En tant que parlement, nous débattons continuellement des questions de formation, avec pour but d'anticiper au mieux les métiers de demain. A ce titre, nous avons notre mot à dire quant à la décision unilatérale de l'UNIGE, dont l'impact va au-delà de ce qui semble avoir été estimé par le rectorat. L'affaiblissement durable de l'écosystème numérique genevois aurait dû faire l'objet, en amont, de discussions plus larges que celles internes à l'UNIGE.

Au vu de ce qui précède, il apparaît indispensable que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil s'emparent de cette thématique, afin de garantir le maintien d'une offre de formation publique, accessible et interdisciplinaire en informatique à Genève. Comme indiqué, il s'agit non seulement de préserver

¹⁰ https://www.linkedin.com/posts/jhmorin_le-rectorat-de-luniversit%C3%A9-de-gene%C3%A8ve-activity-7407657507445338112-4LPz

¹¹ <https://www.letemps.ch/cyber/exclusif-le-rectorat-de-l-universite-de-geneve-dissout-son-centre-dedie-a-l-informatique-et-suspend-les-inscriptions>

¹² https://www.petitionenligne.ch/petition_pour_sauver_le_cui

¹³ <https://cuae.ch/resume-du-mois-de-juin-2024/>

un savoir-faire reconnu, mais également d'anticiper les besoins futurs du tissu économique genevois face aux défis du numérique qui s'annonce.

Annexe : courrier de la professeure Giovanna Di Marzo Serugendo (vice-directrice du CUI chargée de l'enseignement et directrice du master en systèmes et services numériques) et du professeur Jean-Henry Morin (codirecteur du bachelor en systèmes d'information et science des services) du 23 décembre 2025.

Lettre à l'attention des membres du Grand Conseil du Canton de Genève

23 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,

Nous vous écrivons en nos qualités de Professeurs à l'Université de Genève, plus particulièrement comme directeurs de programmes de formation bachelor, master et formation continue, rattachés au Centre Universitaire d'Informatique (CUI).

En date du 17 décembre 2025, le Rectorat de l'Université de Genève a communiqué à l'ensemble des corps du CUI la [décision de fermeture du CUI](#). Le CUI est un centre interfacultaire créé en 1976 par le Professeur Bernard Levrat. Premier de ce genre en Suisse, il rassemble six Facultés (Sciences, SDS, GSEM, FAPSE, Médecine et Lettres). Cette décision s'inscrit dans le prolongement d'un audit réalisé cette année au CUI et dont le rapport est disponible sur demande. Cet audit répondait à une volonté exprimée par plusieurs facultés souhaitant fermer le centre afin de développer, de manière autonome, leurs propres activités dans le domaine numérique. À la suite de cet audit, les six facultés membres ont été invitées à se prononcer formellement pour entériner la fermeture du CUI. Quatre d'entre elles (Sciences, GSEM, Médecine et Lettres) ont voté dans leurs Conseils Participatifs pour la fermeture. Deux Facultés (SDS et FAPSE) n'ont pas souhaité se positionner. D'après le Statut de l'Université de Genève, dans son article 21, al. 2, il est prévu la possibilité pour le Rectorat de décider de la suppression d'un centre interfacultaire à la demande d'au moins 2 Facultés.

C'est dans ces conditions que le **Rectorat de l'Université de Genève a donc décidé de la fermeture du CUI**. Bien que la fermeture d'un centre interfacultaire en informatique puisse être considérée sur le fond comme discutable, tant au regard des enjeux et défis liés à la transition numérique dans l'ensemble des domaines de la société que des motivations avancées par les facultés, il convient de rappeler que, sur la forme, l'Université demeure souveraine en la matière et que les procédures officielles ont donc été respectées.

Cette décision de fermeture du CUI étant actée, se pose maintenant la question de la "liquidation" des "atouts" existants du CUI. En particulier une série de dispositifs construits autour des formations, comme : le [FacLab](#), le [Pôle d'Innovation Numérique](#), et une série de programmes et initiatives comme : le [Coding Dojo](#), [Bootstrap](#), [Adopt-A-Skill](#), les [Digital Innovators](#), la [Cellule R&D](#), le [Ciné-Club Technologie et Futurs de nos Sociétés](#), etc.

Le rectorat a aussi annoncé la **fermeture des inscriptions aux programmes de formations** (bachelor et master) du CUI pour la rentrée 2026. Une telle décision ne sera pas sans conséquences et ceci à plusieurs titres :

Ce sont actuellement **233 étudiants** inscrits dans nos programmes de *Bachelor en Systèmes d'Information et Science des Services* et de *Master en Systèmes et Services Numériques*. Ces programmes sont en plein essor et attirent de plus en plus d'étudiants depuis leur intégration au CUI en 2015 suite à la scission de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (SES). Les taux de croissance sont parmi les plus forts de l'Université de Genève depuis plusieurs années (30.3 % d'augmentation en première année de Bachelor cette année). Tout aussi remarquable, ces deux programmes attirent les femmes, qui représentent 27% des effectifs, soit bien au-dessus de la moyenne européenne des filières en IT. L'interruption de ces programmes représente un double danger :

- 1) Premièrement, celui de créer une **rupture dans la formation de personnes ayant ces compétences** et dont le positionnement actuel représente une réelle valeur ajoutée et une réponse à un besoin sur le marché

avec les défis numériques que nous vivons. Ce positionnement est parfaitement complémentaire aux autres filières de formations plus orientées vers la pratique (HEG, HEPIA) et celles centrées sur l'informatique scientifique (Science Informatique en Faculté des Sciences).

- 2) Deuxièmement, c'est un danger de **perte d'une formation et de nombreux diplômés dans une discipline aujourd'hui reconnue par l'économie** et qui ne relève ni du management des systèmes d'information, ni de l'informatique scientifique. Il s'agit de programmes interdisciplinaires d'ingénierie de systèmes et de services numériques évoluant au plus près des progrès scientifiques et du marché. C'est néanmoins le risque que représente cette décision, notamment parce que la Faculté d'Économie et de Management (GSEM), qui a voté en faveur de la dissolution du CUI, envisage de reprendre les formations existantes, au risque d'en modifier profondément la nature. Un tel scénario, serait la disparition de cette discipline si des conditions cadres claires de son maintien ne sont pas respectées. Nous rappelons également qu'il s'agit de la seule formation universitaire de cette discipline dans la région lémanique, ni l'UNIL, ni l'EPFL n'ont des formations similaires.

De plus, ces décisions ne sont pas sans conséquences sur le **tissu économique local** avec lequel nous avons développé un réseau de plus de 80 entreprises locales avec qui nous collaborons pour des stages, des sujets de mémoires, des défis réels dans le cadre de nos cours, et qui engagent beaucoup de nos étudiants formés. Depuis 2015, ce sont 11 éditions du programme Adopt-A-Skill qui représentent chaque année un moment particulier de rencontres entre nos étudiants et les entreprises. Ce programme soutenu par l'OPI est un partenariat entre le CUI, la filière Informatique de Gestion de la HEG Genève, et la filière Informatique et systèmes de communication de l'HEPIA. Voir article dans Le Temps en 2019 :

<https://www.letemps.ch/economie/etudiants-informatique-ignorent-leurs-talents>. Les entreprises locales ne comprendraient pas l'extinction ou une transformation opportuniste de telles formations alors que tous les indicateurs montrent une pénurie de compétences locales dans ces domaines et une filière en pleine croissance.

Conscient aussi des conditions budgétaires auxquelles nous sommes soumis, tant au niveau institutionnel, que cantonal et fédéral, nous n'ignorons pas ces impératifs et sommes ouverts à toute discussion ou option constructive, y compris un rattachement facultaire, mais à condition que les conditions cadres du maintien de la discipline et de ses atouts soient respectés. Ces éléments ont été discutés lors d'une séance intervenue le 17 décembre avec le Rectorat et seront mis en avant dans le cadre de deux groupes de travail qui seront constitués à la mi-janvier pour organiser la dissolution.

Toutefois, le maintien des inscriptions est le point fondamental sur lequel nous insistons ici. En général, en pareilles circonstances, il est prévu un plan d'étude transitoire, ce qui ne représente pas un défi majeur mais assure la réponse à la demande vis-à-vis d'un public étudiant significatif en demande de formations dans un secteur en grande croissance et d'importance pour l'économie locale. Une fois fermée, même temporairement, une formation est déstabilisée dans son recrutement, et la redémarrer peut être compliqué.

C'est donc dans ces conditions que **nous souhaitons rendre attentifs les membres du Grand Conseil** de cette situation et de ses enjeux. De notre côté, nous poursuivons nos efforts auprès du Rectorat afin de **maintenir ouvertes ces formations importantes pour l'économie locale** et de fournir **les conditions cadres nécessaires au maintien de la discipline**. Ceci dans l'optique de ne pas dénaturer ces formations et ainsi continuer à servir la cité en formant des talents essentiels au développement économique de la région.

En vous remerciant vivement de l'attention que vous porterez à cette lettre, nous restons à votre disposition pour toute clarification ou question.

Recevez, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil, nos respectueuses salutations.

Fait au CUI, le 23 décembre 2025



Professeure Giovanna Di Marzo Serugendo
Vice-Directrice du CUI en charge de l'enseignement,
Directrice du Master en Systèmes et Services Numériques



Professeur Jean-Henry Morin
Co-Directeur du Bachelor en Systèmes
d'Information et Science des Services